

# **Mécanisme d'évaluation indépendant**

Examen du plan d'action :  
Seychelles 2023-2025

---

Open  
Government  
Partnership



Independent  
Reporting  
Mechanism

## Table des matières

Section I : Aperçu du plan d'action 2023-2025	2
Section II : Engagements prometteurs dans le plan d'action 2023-2025 des Seychelles	5
Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI	17
Annexe 1 : Données par engagement	20
Annexe 2 : Co-création du plan d'action	21

## Section I : Aperçu du plan d'action 2023-2025

**Le deuxième plan d'action des Seychelles révèle une communauté de gouvernement ouvert croissante, qui se rassemble autour des questions d'importance nationale. Le plan d'action comprend des réformes ambitieuses visant à renforcer la participation publique aux discussions constitutionnelles et à la gouvernance du secteur de la pêche. Le plan d'action a été conçu dans le cadre d'un processus de co-création bref mais collaboratif, et il bénéficie d'un soutien gouvernemental à haut niveau.**

Le deuxième plan d'action des Seychelles reflète les priorités nationales. Les engagements à ouvrir encore davantage la filière de la pêche et à soumettre les questions constitutionnelles à une réflexion approfondie ont un réel potentiel d'ouverture du gouvernement. Le plan d'action inclut également des engagements à lutter contre l'alcoolisme, à assurer le bien-être des fonctionnaires et à renforcer la capacité informatique du gouvernement. Étant donné que ces trois réformes concernent principalement l'échelle domestique, on n'a pas encore clairement établi dans quelle mesure elles peuvent ouvrir le gouvernement au public.

Le Plan d'action reflète la Stratégie de développement nationale sur quatre ans des Seychelles<sup>1</sup>, qui a été élaborée par de larges consultations publiques. Le Forum multipartite (Multi-Stakeholder Forum, MSF) et les autres organisations qui ont contribué au processus de co-création se sont appuyés sur la Stratégie de développement nationale pour sélectionner les domaines politiques pertinents.

Deux réformes présentent le plus grand potentiel dans l'objectif d'un gouvernement ouvert. L'Engagement 2 promet de renforcer les connaissances constitutionnelles des citoyens et vise une compréhension plus large de la structure du pouvoir politique (le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire), et à amender les lois en parallèle à la constitution actuelle. L'Engagement 1 promet de faire contribuer davantage de parties prenantes à l'élaboration des politiques du secteur de la pêche. Il met à disposition davantage de canaux de participation civique pour permettre au

### APERÇU

**Participe depuis :** 2018

**Nombre d'engagements :** 5

#### **Aperçu des engagements :**

Engagements dans une optique de gouvernement ouvert : 3 (60 %)

Engagements avec un potentiel de résultats substantiel : 2 (40 %)

Engagements prometteurs : 2 (40 %)

#### **Domaines politiques :**

Reportés des plans d'action précédents :

- Pêche ouverte

Nouveaux domaines politiques de ce plan d'action :

- Intégrité, bonne gouvernance et droits humains
- Régulation de la consommation abusive d'alcool et de drogues
- Bien-être dans la fonction publique
- Capacité du gouvernement en matière de TI

#### **Conformité aux exigences minimales du PGO en matière de co-création :**

Oui

gouvernement et aux citoyens de délibérer sur les bonnes pratiques et la gouvernance durable. Il vise aussi à formaliser le Secrétariat de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (Fisheries Transparency Initiative, FiTI), ainsi que le Groupe multipartite national de cette dernière.

La qualité du plan d'action s'est significativement renforcée depuis le plan d'action précédent. Les membres des organisations de la société civile interrogés lors des entretiens ont indiqué que les consultations étaient plus adéquates que lors du plan d'action précédent<sup>2</sup>. La co-création, la rédaction et la soumission ont eu lieu entre octobre et décembre 2023. Malgré ce calendrier limité, le plan d'action a été élaboré à travers un partenariat collaboratif entre le gouvernement, des institutions étatiques indépendantes, le secteur des entreprises et les organisations de la société civile. Des initiatives de génération de contributions ont été lancées avec ces entités pour garantir la diversité des voix représentées. L'implication des institutions étatiques indépendantes, défenseuses de l'Engagement 2, et du secteur des entreprises, fer de lance de l'Engagement 5, renforce l'importance de la gouvernance ouverte aux yeux de l'ensemble des parties prenantes aux Seychelles.

Les membres de la société civile et du gouvernement étaient optimistes concernant la capacité du plan d'action à produire des résultats transformateurs. La pression constante exercée par les organisations de la société civile a encouragé le gouvernement à s'engager en faveur du deuxième plan d'action<sup>3</sup>. Néanmoins, des préoccupations ont été exprimées concernant le calendrier limité, les contraintes budgétaires et le manque de structures administratives définies pour assurer la continuité. Le retard d'un an et demi qu'a pris le plan d'action du PGO, de 2021 à 2023, a principalement été attribué au changement d'administration. Selon le Coprésident du Forum multipartite, M. Chrystold Chetty, le processus du PGO est devenu un sujet de préoccupation après le Sommet mondial du PGO 2023 en Estonie. La participation de haut niveau du Vice-président Ahmed Afif au processus du PGO a été un indice supplémentaire de l'importance de la lutte contre les problèmes existants, et elle a suscité un mouvement qui a rapidement pris de l'ampleur. De la même manière, le Point de Contact<sup>4</sup> a confirmé avoir mobilisé et s'être appuyée sur des personnes ayant une bonne connaissance du processus du PGO. À l'avenir, nous recommandons aux gouvernements et aux organisations de la société civile de consacrer des ressources à la formalisation du Forum multipartite, mais également de mobiliser des ressources humaines pour soutenir le Point de Contact du PGO dans ses fonctions liées au Secrétariat du PGO. Cela favorisera la continuité et la conservation des connaissances institutionnelles même en cas de changement d'administration.

Le MÉI observe que le calendrier limité consacré à la co-création a influé sur la présentation globale des Engagements 3, 4 et 5 du plan d'action. Par exemple, le périmètre de l'Engagement 5 n'est actuellement pas clair : on peut ainsi se demander si le public pourra influencer le processus décisionnel du gouvernement et si la mise en œuvre se traduira par des changements de politiques. Par ailleurs, les Engagements 3 et 4 sont des initiatives positives mais n'ont pas de lien clairement établi avec le gouvernement ouvert, étant donné qu'il s'agit de réformes internes.

Les Seychelles ont réalisé des progrès notables dans la poursuite de l'institutionnalisation du PGO en créant un Comité de pilotage multipartite et des sites de réseaux sociaux du PGO, mais également en implantant le PGO dans le Bureau du Cabinet. Les responsables des réformes sont encouragés à poursuivre la diffusion des informations sur l'action et les structures de

gouvernement ouvert des Seychelles, afin de poser les bases de l'élargissement de la participation future.

---

<sup>1</sup> Ministère des Finances, du Commerce, de l'Investissement et du Plan — Département du Plan, *Seychelles National Development Strategy 2019-2023* (Mahé, Seychelles : 2019), [http://www.finance.gov.sc/uploads/files/Seychelles\\_National\\_Development\\_Strategy\\_2019\\_2023\\_new.pdf](http://www.finance.gov.sc/uploads/files/Seychelles_National_Development_Strategy_2019_2023_new.pdf).

<sup>2</sup> Chrystold Chetty (Transparency Initiative Seychelles & Coprésident du Comité de pilotage du PGO pour les Seychelles), entretien avec un chercheur du MÉI, 15 mars 2024.

<sup>3</sup> Chetty, entretien.

<sup>4</sup> Margaret Pillay (Point de Contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec un chercheur du MÉI, 11 mars 2024.

## Section II : Engagements prometteurs dans le plan d'action 2023-2025 des Seychelles

L'examen suivant porte sur les deux engagements que le MEl a identifiés comme capables d'obtenir les résultats les plus prometteurs. Les engagements prometteurs sont ceux qui concernent un domaine politique important pour les parties prenantes ou au regard du contexte national. Ils doivent être vérifiables, s'inscrire dans une optique de gouvernement ouvert et présenter un potentiel de résultats modeste ou substantiel. Cet examen fournit également une analyse des défis et des opportunités ainsi que des recommandations pour contribuer au processus d'apprentissage et de mise en œuvre de ce plan d'action.

Tableau 1. Engagements prometteurs

Engagements prometteurs
<b>1. Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI) :</b> cet engagement vise à accroître la participation des parties prenantes dans la filière de la pêche marine via le Forum multipartite de la FiTI, et à renforcer la transparence du secteur auprès du grand public
<b>2. Intégrité, bonne gouvernance et droits humains :</b> cet engagement vise à créer la Coalition pour l'intégrité nationale, un comité constitutionnel bénéficiant de la participation du gouvernement et de la société civile et visant à éclairer l'élaboration des politiques au sujet des structures constitutionnelles et des systèmes de gouvernance.

### Engagement 1 : Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI) [Département de l'Économie bleue, ministère des Pêches et de l'Économie Bleue]

Pour une description complète de l'engagement, voir Commitment 1 (l'Engagement 1) à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/16ypfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxuDJ>

#### Contexte et objectifs

Cet engagement s'inscrit dans le prolongement du premier plan d'action et se veut une réponse à la faiblesse de la participation des parties prenantes à la gouvernance marine, en termes de composition du Groupe multipartite national de la FiTI et de renforcement de la transparence du secteur. Selon Transparency Initiative Seychelles, l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de la pêche était un domaine thématique essentiel pour la société civile<sup>1</sup>. L'organisation a fait pression sur le gouvernement pour qu'il renforce les initiatives de transparence dans le secteur de la pêche, ce qui a poussé les Seychelles à rejoindre l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI) et à mettre en œuvre les normes de FiTI. Les OSC ont également plaidé en faveur de l'intégration de cette réforme aux plans d'action du PGO.<sup>2</sup>

Le premier plan d'action a abouti à la publication des rapports de la FiTI, ce qui a contribué à éclairer le débat public et parlementaire au sujet des pratiques équitables et durables dans le secteur de la pêche. Le gouvernement et la société civile étaient fortement représentés dans le Groupe multipartite national de la FiTI, mais il n'a pas été facile d'impliquer les petits pêcheurs et

les citoyens dans le processus, ceux-ci se consacrant principalement à l'activité de pêche plutôt qu'à la participation à la gouvernance du secteur. En outre, les restrictions imposées aux réunions en présentiel pendant la pandémie de COVID-19 ont entravé les initiatives du gouvernement pour impliquer ces groupes<sup>3</sup>. Le but de l'engagement actuel est de répondre à cette difficulté en s'appuyant sur les progrès réalisés en matière de transparence du secteur en améliorant la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques. L'engagement vise à inclure les groupes précédemment marginalisés, à intégrer les valeurs de la gouvernance ouverte au secteur de la pêche et à remédier à l'indisponibilité de données accessibles publiquement et au désengagement des parties prenantes dans la gestion de la pêche. Pour parvenir à ces objectifs, les responsables de la mise en œuvre se sont engagés à divulguer les données du secteur marin, à créer des canaux de participation à la gouvernance du domaine de la pêche, et à formaliser le Groupe multipartite national et le Secrétariat de la FiTI au titre de l'Engagement 1.

Selon le Consultant auprès du ministère des Pêches et de l'Économie bleue Philippe Michaud,<sup>4</sup> la gouvernance dans le secteur de la pêche se caractérise généralement, aux Seychelles, par un faible taux de participation. Il ajoute que par le passé, le gouvernement avait fourni de façon constante aux citoyens des plateformes pour leur permettre de participer à la gouvernance marine dans le cadre de tables rondes, de réunions et de séminaires. Il est donc important que cet engagement offre davantage de possibilités de participation citoyenne. Son objectif est de renforcer l'inclusivité du processus d'élaboration des politiques, et la redevabilité et la transparence du gouvernement aux Seychelles. Il vise à améliorer les plateformes de participation publique, pour que les citoyens ne se cantonnent pas dans un rôle de bénéficiaires passifs des subventions et des politiques, élaborant par la suite un gouvernement de type mutuel et des interactions avec les citoyens.

### **Potentiel de résultats : Substantiel**

La mise en œuvre de la FiTI aux Seychelles pourrait améliorer de manière substantielle la transparence et la redevabilité dans le secteur marin. Investir dans la FiTI est un choix stratégique susceptible de bénéficier à d'autres secteurs du pays. Bien que le secteur de la pêche des Seychelles apporte un revenu substantiel à l'économie<sup>5</sup>, sa gestion ne peut pas être envisagée uniquement sur le plan économique. Ce secteur de la pêche est également en lien direct avec les dynamiques historiques, culturelles, sociales et environnementales. L'ouverture de la gouvernance marine peut donc donner naissance à une coopération pérenne entre diverses parties prenantes, notamment les petits pêcheurs, qui n'ont pas été engagés de manière effective par le passé.

L'Engagement 1 pourrait renforcer les pouvoirs et contre-pouvoirs au sein de l'administration du secteur public, et dans la gestion des ressources, le commerce (intérieur et extérieur), la passation de marchés et l'élaboration des politiques. Au titre de ses obligations à l'égard de la FiTI, les Seychelles ont publié les rapports de la FiTI 2019, 2020 et 2021<sup>6</sup>, qui incluaient des informations détaillées sur ces domaines. En 2020, le gouvernement est allé encore plus loin en rendant publics les contrats de licence de pêche locaux et étrangers sur le site web de l'Autorité de pêche des Seychelles<sup>7</sup>. Le grand public a ainsi pu suivre, évaluer et interroger la politique en matière d'économie bleue et la stratégie de gestion du gouvernement<sup>8</sup>. Des organisations internationales telles que la Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CFFA) ont utilisé ces données pour éclairer leurs investigations sur la durabilité de l'accord de pêche conclu entre les

Seychelles et l'Association des propriétaires et exportateurs de thoniers à la palangre en haute mer de Taiwan<sup>9</sup>. La poursuite de la publication des rapports de la FiTI offrira aux parties prenantes non-gouvernementales, que ce soit au sein du Groupe multipartite national de la FiTI ou du grand public, accès aux informations sur la gouvernance du secteur. Cela éclairera le débat public de manière à contribuer à une gouvernance marine durable.

Cet engagement s'appuie sur les actions en matière de transparence de la pêche entreprises par les Seychelles jusqu'à aujourd'hui. Son parcours débute par le renouvellement de la promesse faite par le gouvernement de divulguer les données sur la gouvernance marine (Jalon 1).<sup>10</sup> L'attribution de ressources à l'appui de ces publications montre la volonté du gouvernement de favoriser une culture de la transparence via la dissémination d'informations. Le représentant de la principale agence de mise en œuvre (M. Philippe Michaud), le Point de Contact (Mme Margaret Pillay) et Transparency Initiative Seychelles (M. Chrystold Chetty) sont d'accord avec cette affirmation<sup>11</sup>. Ils ont noté que la FiTI est un domaine important pour les plus hautes autorités politiques et administratives

Même si l'objectif essentiel du Jalon 1 est de rendre les données précédemment confidentielles librement accessibles en ligne, les responsables de la mise en œuvre peuvent également mettre à disposition des informations facilement compréhensibles, au-delà statistiques ni jargon d'experts. Cela élargit les possibilités en matière d'inclusivité car des personnes de toutes conditions peuvent consulter les rapports de la FiTI indépendamment, sans l'assistance de tiers. Afin de maximiser la réussite du Jalon 1, le Département de l'Économie Bleue (Secrétariat de la FiTI) est encouragé à investir dans la diffusion à l'échelle nationale des rapports annuels de la FiTI, en s'appuyant sur les initiatives précédentes de dissémination des rapports et des brochures de la FiTI concernant l'importance de la transparence sectorielle pour les petits pêcheurs. Il pourra être nécessaire d'aller plus loin que la simple importation des rapports sur les réseaux sociaux et les sites web du gouvernement.

La publication des données marines pourrait conduire à une société éclairée et axée sur les données qui s'appuie sur des preuves tangibles. Le Jalon 1 cherche à mettre à disposition des sources vérifiables et crédibles que les citoyens peuvent utiliser pour contrer les discours erronés ou corroborer les informations qui circulent publiquement. De la même manière, la FiTI exige que les rapports annuels incluent un « résumé succinct des informations clés sur le statut du secteur de la pêche des pays, communiquent clairement les recommandations formulées par le Groupe multipartite national et assoient la crédibilité des informations publiques sur la filière de la pêche<sup>12</sup>».

L'étape 2 promet d'introduire des possibilités de participation publique dans l'élaboration des politiques du secteur de la pêche. Historiquement, le gouvernement gère la filière de la pêche sans la contribution du public ou des professionnels du secteur. La mise en œuvre pourrait permettre d'inclure ces voix à l'élaboration des politiques du secteur de la pêche et de donner naissance à une idée de partenariat mutuel dans la gouvernance marine. Selon plusieurs sources correspondant à des entretiens,<sup>13</sup> le désengagement public et l'apathie sont des obstacles majeurs à la participation civique aux Seychelles. Par conséquent, des changements tels que la forte participation, les discussions animées lors des réunions et la compréhension globale du Secrétariat de la FiTI et du Groupe multipartite national par le public semblent annoncer concrètement de premiers résultats robustes indiquant que ces mécanismes de participation favorisent l'objectif de permettre au public d'influencer la politique et l'action gouvernementales.

Le Secrétariat de la FiTI a pour objectif de convier différentes parties prenantes, y compris des groupes précédemment marginalisés, en sommeil, voire véhéments, à participer au processus décisionnel<sup>14</sup>. Il est attendu de ces parties prenantes qu'elles interviennent à part égale avec les autres ; leurs contributions seront utilisées pour éclairer l'élaboration de politiques durables. Cela permettrait d'ouvrir des plateformes permettant de créer des liens entre les élites administrativo-politiques et l'industrie de la pêche de base. M. Philippe Michaud (Département de l'Économie Bleue/Secrétariat de la FiTI) a fait remarquer que la plupart des parties prenantes limitent souvent leur interaction avec le gouvernement aux incitations financières et à l'aide d'urgence. Pour pallier ce problème, les responsables de la mise en œuvre pourraient concevoir des plateformes consultatives qui autonomiseraient également les parties prenantes pour les pousser à exiger davantage de services, comme les avantages liés à l'assurance santé ou à la retraite. Les responsables de la mise en œuvre sont encouragés à sensibiliser régulièrement à ces canaux d'information afin d'assurer un engagement suffisant des parties prenantes. Cette stratégie pourrait potentiellement raviver l'intérêt public pour la participation civique.

Le Jalon 3 a pour objectif de formaliser le Secrétariat de la FiTI et le Groupe multipartite national, ce qui promet d'institutionnaliser la transparence et la participation dans la filière de la pêche. L'établissement de la FiTI en tant qu'entité formelle, légale mais indépendante, peut contribuer à garantir que les entités gouvernementales et non-gouvernementales respectent les directives édictées dans les normes de la FiTI. Sans structures formalisées, diverses parties prenantes pourraient percevoir le Secrétariat de la FiTI et le Groupe multipartite national comme des « tigres de papier ». Par exemple, au cours des entretiens, le représentant de l'agence de mise en œuvre (M. Philippe Michaud) a mentionné plusieurs problèmes qui ne relèvent pas du périmètre de cette dernière, en tant qu'organisation non-institutionnalisée. Parmi les exemples, on peut citer le manque d'archives tenues à jour ou la pêche illicite d'espèces menacées ou des espèces surexploitées telles que les poulpes. Ces lacunes peuvent être partiellement comblées en institutionnalisant le Secrétariat de la FiTI. L'institutionnalisation de la FiTI est une étape notable dans la transformation en norme de la transparence, de la redevabilité et de l'inclusivité du secteur de la pêche. Elle garantit la continuité même dans le cas d'un changement de régime ou d'administration.

### **Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre**

L'engagement présente une forte capacité à donner corps à la politique en matière de gouvernance ouverte aux Seychelles. L'avantage stratégique de la FiTI en tant que domaine politique est qu'elle traite d'une activité revêtant une importance économique, sociale et culturelle pour le gouvernement comme pour les citoyens.<sup>15</sup> Ainsi, renforcer la gouvernance marine produit des bénéfices mutuels pour les deux parties, ce qui peut renforcer la coopération. Néanmoins, nous incitons les responsables de la mise en œuvre à prêter attention aux points suivants :

- Jalon 1 : il est recommandé aux responsables de la mise en œuvre d'envisager l'accessibilité comme un indicateur de réussite de la mise en œuvre à la fin du jalon. Nous leur recommandons également de rendre les rapports de la FiTI accessibles à tous, des personnes très éduquées à celles disposant d'une éducation formelle limitée, des acteurs de la pêche générant un fort revenu à ceux des filières de la pêche à faible revenu et à petite échelle. À cette fin, on pourra par exemple s'assurer que les rapports de la FiTI sont

disponibles en créole seychellois et dans des formats accessibles et en langage clair. Le gouvernement pourrait également organiser régulièrement des points presse, notamment lors de la publication de nouvelles données importantes. Ces rapports pourraient s'avérer fondamentaux pour piloter le processus décisionnel des investisseurs en incluant des informations vérifiables sur les lois et les pratiques de la filière de la pêche. Le gouvernement peut également tirer des bénéfices de ces documents en les utilisant pour ébaucher de nouvelles politiques, ou amender les politiques existantes.

- Jalon 2 : ce jalon peut atteindre son plein potentiel si davantage de parties prenantes sont représentées au cours des consultations publiques et de l'élaboration des politiques, telles que la pêche commerciale, les pêcheurs informels, les chercheurs, les experts et les citoyens ordinaires. L'entretien avec M. Michaud (Département de l'Économie Bleue/Secrétariat de la FiTI) a révélé que les Seychelles ne possèdent pas d'archives officielles pour déterminer le ratio d'activité de pêche informelle et formelle, et il a également mis en avant que les parties prenantes ne montrent pas d'intérêt pour l'enregistrement auprès des organismes gouvernementaux<sup>16</sup>. On peut aussi envisager que les pêcheurs prennent de la distance avec les OSC et les syndicats. Le Secrétariat de la FiTI pourrait collaborer avec le ministère de la Pêche et de l'économie bleue et l'Autorité de la pêche des Seychelles pour établir un catalogue pour documenter l'activité de pêche formelle et informelle, mais également tirer parti de son indépendance vis-à-vis du gouvernement pour renforcer la confiance accordée par les parties prenantes et garantir la protection et la confidentialité des données. Le Secrétariat de la FiTI peut également collaborer avec le ministère de la Pêche et de l'économie bleue pour allouer des ressources aux consultations publiques afin de s'assurer qu'elles sont institutionnalisées de manière durable dans la gouvernance marine aux Seychelles.
- Jalon 3 : malgré la confirmation de M. Michaud que « la FiTI ne peut constituer un organe gouvernemental », des informations provenant de plusieurs sources ayant fait l'objet d'entretiens attestent que la FiTI bénéficie d'un soutien très fort au plus haut niveau politique, comme la participation du Vice-président<sup>17</sup>. Cela représente à la fois des opportunités et des menaces pour la définition de normes de gouvernement ouvert aux Seychelles. Côté positif, le lobbying constant et la réussite attestée des Jalons 1 et 2 ont le potentiel de entraîner des changements de cadre de la FiTI et du Groupe multipartite national. L'objectif de l'institutionnalisation dans le respect du calendrier stipulé peut être atteignable si la coopération est maintenue. D'un autre côté, nous conseillons aux responsables de la mise en œuvre de se prémunir contre toute politisation excessive du programme de la FiTI. Il est recommandé de maintenir un équilibre entre la volonté du gouvernement d'assumer ses fonctions et celle des politiciens de garantir leur longévité politique.

## **Engagement 2 : Transparence et bonne gouvernance [collaborateurs des OSC de la Commission sur les Droits humains des Seychelles]**

Pour une description complète de l'engagement, voir Commitment 2 (l'Engagement 2) à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/16ypfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxDJ>

### **Contexte et objectifs**

Cet engagement établit une nouvelle pratique dans le développement constitutionnel des Seychelles. Avant l'adoption de l'Engagement 2, la structure politique des Seychelles présentait des lacunes, notamment le manque de connaissances constitutionnelles des citoyens, une inadéquate compréhension plus générale de la structure du pouvoir politique (le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire) et la présence de lois obsolètes parallèlement à la constitution actuelle. L'engagement était à l'origine porté par la Commission sur les droits humains des Seychelles, mais le chef de file de la mise en œuvre a été nommé au poste de médiateur. L'engagement est désormais porté par cet organe. Selon le Point de Contact du PGO et les membres des OSC, la Constitution de 1993 a permis la mise en œuvre de ces changements. Toutefois, les efforts consacrés à l'amélioration du *statu quo* ont été minimaux.

L'Engagement 2 renforce l'importance du respect de la bonne gouvernance, du constitutionnalisme et de la transparence aux Seychelles. Les OSC<sup>18</sup>, les institutions étatiques indépendantes<sup>19</sup> et le gouvernement<sup>20</sup> ont fortement appuyé l'inclusion de cet engagement dans le deuxième plan d'action. Même si le pays se démocratise plus vite que les autres pays africains et les jeunes démocraties<sup>21</sup>, les parties prenantes formelles comme informelles visent la démocratisation complète dans un avenir prévisible. Elles s'accordent donc à dire que les normes de l'Engagement 2 posent les bases nécessaires pour l'atteinte d'un statut démocratique fonctionnel. Elles ont par conséquent formé une Coalition pour l'intégrité nationale constituée de diverses institutions étatiques indépendantes clés<sup>22</sup>.

Les institutions de la Coalition incluent la Commission anti-corruption des Seychelles (Anti-Corruption Commission of Seychelles, ACCS), l'Autorité de désignation constitutionnelle (Constitutional Appointments Authority, CAA), la Commission électorale (Electoral Commission), la Commission de l'information (Information Commission, InfoCom), la Commission des médias (Media Commission), le Bureau du Médiateur (Ombudsman's Office), le Conseil d'appel pour les services publics (Public Service Appeal Board, PSAB) et la Commission des droits de l'homme des Seychelles (Seychelles Human Rights Commission, SHRC). La Coalition est dotée du mandat suivant : fonctionner de manière indépendante par rapport au gouvernement ; faire office de passerelle entre le gouvernement et les organisations de la société civile ; auditer les élites politiques (les bras de l'État) ; passer en revue en externe la conduite de chacun ; et plaider en faveur de la bonne gouvernance et de l'intégrité.

Selon le Point de Contact du PGO et le Responsable de la mise en œuvre de cet engagement<sup>23</sup>, la Coalition est la première de ce type dans l'histoire politique du pays. Le processus du PGO a appuyé de manière déterminante la création de la Coalition<sup>24</sup>. Le gouvernement et les parties prenantes ont affirmé leur ambition d'assurer la continuité de la coalition. De la même manière, M. Laurence (CEPS) a indiqué que les OSC étaient également en train de se mobiliser pour former une coalition similaire<sup>25</sup>. Cela ouvrirait des possibilités de poursuite de l'engagement des citoyens, au-delà de la Coalition pour l'intégrité nationale. Bien que les organisations de la

société civile ne siègent pas au Comité de pilotage de la Coalition, elles demeurent essentielles pour assurer la bonne exécution de l'Engagement. Elles seront conviées à apporter leurs contributions et à participer aux activités de la Coalition. L'objectif plus large est d'améliorer les structures légitimes en faveur de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance, ainsi que la conscience constitutionnelle dans l'espace civique. L'Engagement 2 a le potentiel de faire progresser la transition constitutionnelle qui a débuté en 1993 et de renforcer la qualité de la gouvernance aux Seychelles.

**Potentiel de résultats : Substantiel**

L'Engagement 2 présente un fort potentiel d'obtention de résultats transformateurs dans la dynamique de gouvernement ouvert des Seychelles. Cet engagement a la possibilité de renforcer les informations publiques sur les droits constitutionnels des citoyens, y compris ceux concernant la participation publique. Il vise également à engager la société civile et à solliciter sa contribution sur les questions constitutionnelles en cours de discussion. Enfin, les recommandations de la Coalition au gouvernement peuvent contribuer davantage à de nouvelles réformes de gouvernement ouvert.

La Coalition pour l'intégrité nationale est une base nécessaire pour l'établissement d'institutions démocratiques fonctionnelles aux Seychelles. La présence d'institutions indépendantes fortes et de mécanismes de pouvoirs et de contre-pouvoirs est une condition essentielle pour établir une gouvernance ouverte et démocratique. Les normes de gouvernance ouverte (transparence, participation civique, redevabilité publique) seront inatteignables sans ce cadre de base. Cet engagement posera des bases solides pour les initiatives axées sur la bonne gouvernance. La Coalition a le potentiel de contribuer à une culture pérenne de l'administration publique qui privilégie l'intégrité, la redevabilité, l'État de droit et le constitutionnalisme.

En outre, l'engagement vise à obtenir l'amendement des lois obsolètes afin de les rendre conformes à la Constitution actuelle. Selon le Point de Contact du PGO et le Responsable de l'engagement, toutes les lois n'ont pas été modifiées lorsque la Constitution de 1993 a été adoptée<sup>26</sup> L'Engagement 2 vise à maintenir la pertinence, l'efficacité et la cohérence du système juridique par rapport aux principes et aux valeurs inscrits dans la Constitution. C'est essentiel pour la gouvernance ouverte car une constitution est un cadre fondateur du gouvernement qui définit les pouvoirs et les responsabilités des différents secteurs tout en garantissant les droits et les libertés fondamentaux des citoyens. Les lois obsolètes créent souvent des incohérences, des ambiguïtés juridiques et des violations potentielles des droits constitutionnels. Il est important que la Coalition pour l'intégrité nationale se donne les moyens d'assurer la conformité constitutionnelle.

Au moment de la rédaction de ce document, la mise en œuvre du Jalon 1 - renforcer la disponibilité en ligne et l'accessibilité des informations sur le secteur de la pêche, via la publication de rapports de la FiTI - est en cours. Elle a commencé par la formation de la Coalition pour l'intégrité nationale, la conception et la signature du mémorandum d'accord, et le choix des domaines prioritaires pour 2024. Les domaines d'intérêt sélectionnés incluent : l'examen et les recommandations concernant le système de services publics ; les programmes éducatifs ; et la production d'un rapport argumentant en faveur de l'indépendance et de l'autonomie de toutes les institutions de surveillance constitutionnelles et statutaires. Ces domaines d'intérêt

renforceront la transparence à mesure que ces institutions étatiques indépendantes divulgueront davantage d'informations sur leurs affaires internes et externes.

Contrairement aux autres engagements des plans d'action précédents et actuel, cet engagement est mis en œuvre par les institutions étatiques indépendantes. Cela donne une nouvelle dimension à l'établissement de normes de gouvernance ouverte, parce que ces institutions ont été créées pour renforcer la qualité de la gouvernance. Cela constitue également une base qui instaure le gouvernement ouvert comme une priorité transversale à l'échelle du gouvernement. Tout d'abord, leur cadre opérationnel les oblige à fonctionner sous la forme d'agences de réglementation, faisant office de pouvoirs et de contre-pouvoirs pour contrer l'usage arbitraire de l'autorité par le gouvernement. Selon la Constitution des Seychelles, ces institutions sont mandatées constitutionnellement pour fonctionner de manière autonome par rapport au gouvernement, malgré le fait qu'elles dépendent des ressources affectées par l'État, et en particulier la compétence fiscale<sup>27</sup>. Cette expérience en matière de capacité de surveillance et de réglementation donne aux institutions un avantage comparatif pour atteindre les résultats désirés.

Les membres des OSC et du gouvernement qui ont fait l'objet d'entretiens étaient optimistes quant à l'engagement à renforcer la redevabilité depuis le sommet de la pyramide politique<sup>28</sup>. Le MÉI observe que le potentiel de résultats transformateurs que porte la Coalition pour l'intégrité nationale réside dans sa structure d'évaluation, qui accentue l'évaluation interne. La stratégie d'évaluation interne démontre que l'intégrité provient de l'intérieur. Dans ce contexte, il appartient à ces institutions de se tenir responsables les unes les autres, de collaborer, de se coordonner et de s'appuyer mutuellement de façon à intégrer les normes de bonne gouvernance à leurs départements respectifs<sup>29</sup>. Étant donné que ces institutions font office de courtiers entre le gouvernement et les citoyens, il est essentiel d'assurer leur compétence et leur intégrité. La mise en œuvre de l'Engagement 2 pourrait mener à un renforcement de la crédibilité (institutions étatiques indépendantes) à la fois auprès du gouvernement et des citoyens, renforçant au final la résilience de la démocratie.

La Coalition pour l'intégrité nationale vise également à favoriser la sensibilisation du public aux structures constitutionnelles des Seychelles. D'après le procès-verbal de la deuxième réunion de la Coalition, les parties prenantes ont convenu de se concentrer sur un programme éducatif (baptisé « la mécanique constitutionnelle »). M. Laurence (CEPS) a indiqué que la Commission des droits de l'homme avait mis au point la formation en ligne. Elle devrait aborder les sujets suivants : la structure globale de la Constitution ; l'importance de la Constitution ; les possibilités de participation publique garanties par la Constitution ; et les droits et responsabilités constitutionnels des citoyens. Cela améliorera l'accès des citoyens aux informations sur les structures qui les gouvernent. De la même manière, la mise en œuvre de ce programme éducatif pourrait faciliter la participation civique, étant donné que les participants au cours seront des OSC et des membres de la population générale<sup>30</sup>. Ces connaissances permettront aux citoyens de comprendre et saisir les mesures prises par les trois bras du gouvernement dans leur capacité juridique. Ils pourront ainsi évaluer si ces mesures respectent les limites de la constitution et sont promulguées en toute bonne foi. Enfin, la formation augmentera la capacité des citoyens à demander des comptes au gouvernement, entre autres par des manifestations pacifiques, en sollicitant des informations auprès des autorités ou en participant à l'établissement du budget<sup>31</sup>.

Outre les programmes éducatifs, la Coalition pour l'intégrité nationale créera des plateformes plus délibératives pour la participation civique. Selon le Directeur juridique de la Commission des droits de l'homme des Seychelles et responsable des engagements, les OSC seront conviées à participer aux réunions et activités de la Coalition. Il estime également qu'on leur permettra d'apporter leurs contributions et de formuler leurs recommandations.

### **Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre**

L'engagement possède une forte capacité d'influencer positivement la transition vers la gouvernance ouverte aux Seychelles. Toutefois, il est recommandé aux responsables de la mise en œuvre de considérer le rôle de la société civile.

- L'article 3B du mémorandum d'accord est centré sur l'inclusion de la société civile, tandis que les procédures de réunion de la coalition stipulent que les membres peuvent proposer et voter sur les engagements avec la société civile. Toutefois, l'influence réelle de la société civile sur la Coalition pour l'intégrité nationale n'est pas claire. Les responsables de la mise en œuvre de l'Engagement 2 et la coalition sont encouragés à détailler davantage l'article. Ils peuvent prévoir d'ajouter les paramètres de participation des OSC (règles et réglementations) et de clarifier la manière dont la contribution des organisations de la société civile sera intégrée à celle de la Coalition. Enfin, il est important de s'assurer que la Coalition ait un rôle clair et apporte au processus une réelle valeur ajoutée afin de garantir un engagement durable de la part de l'ensemble des participants.
- Le MÉI recommande aux responsables de la mise en œuvre de se référer au Cadre de participation de l'Écosse, au Royaume-Uni (Scotland, United Kingdom Participation Framework<sup>32</sup>). L'Écosse a mis au point un cadre de participation pour guider les décideurs politiques concernant les types de méthodes participatives à utiliser pour impliquer le public dans le processus décisionnel<sup>33</sup>. De la même manière, la Suède a mis au point le « modèle de consultation pour engager les OSC<sup>34</sup> ». Il s'agit d'un modèle de dialogue (sokråd) pour échanger avec les OSC lors de consultations spécifiques à un sujet<sup>35</sup>.

### **Autres engagements**

Les autres engagements que le MÉI n'a pas identifiés comme des engagements prometteurs sont évoqués dans la discussion ci-dessous. Cet examen propose des recommandations contribuant à l'apprentissage et à la mise en œuvre de ces engagements.

#### **Engagement 3 : Transformation numérique et création de liens entre les personnes**

Cet engagement traite de la question importante de la numérisation du gouvernement et des services gouvernementaux. Toutefois, tel qu'il est actuellement rédigé, il ne promet pas de rendre le gouvernement plus transparent, plus redevable ou plus participatif pour le public. L'engagement se concentre sur les réformes internes au gouvernement qui peuvent éventuellement contribuer à l'établissement d'une base numérique en faveur d'un gouvernement ouvert à plus long terme.<sup>36</sup> Le gouvernement des Seychelles note que cet engagement sera mis en œuvre par un comité technique présidé par le vice-président et composé de représentants du gouvernement et du secteur privé, avec l'intention d'inclure une représentation de la société civile. Bien qu'il ne soit pas mentionné dans le plan d'action, le gouvernement des Seychelles a souligné que la mise en œuvre comprendra la création d'une plateforme « Civic Tech » pour faciliter le retour d'information du public sur les services gouvernementaux. La plateforme serait

disponible via un site web et une application mobile permettant au public de signaler les problèmes liés aux infrastructures de transport, qui sera étendue à d'autres fonctionnalités au fil du temps. Le gouvernement a l'intention d'organiser des ateliers de consultation afin d'identifier les cas d'utilisation prioritaires pour les citoyens. La mise en œuvre de la plateforme « Civic Tech » réalisée dans le cadre de cet engagement sera prise en compte par le MEI dans les rapports de résultats.<sup>37</sup>

#### **Engagement 4 : Politique de bien-être et d'autonomisation des employés**

Il est important de souligner que cet engagement traite du bien-être des titulaires de charges publiques afin de garantir la satisfaction du personnel, améliorer sa santé, sa productivité et les services qu'il dispense. Toutefois, tel qu'il est actuellement rédigé, cet engagement n'a pas de lien direct avec les principes de gouvernance ouverte que sont la transparence, la participation civique ou la redevabilité publique. Il soulève une question qui concerne l'examen interne du service public et la rémunération plutôt qu'une initiative de gouvernance ouverte. Les responsables de la mise en œuvre peuvent envisager d'ajouter des activités qui ouvriraient directement le gouvernement au public. Si les responsables des réformes cherchent à renforcer la fourniture des services publics, alors une réforme de gouvernement ouvert pourrait inclure la consolidation des canaux permettant au gouvernement de recevoir des retours du public sur les services gouvernementaux, et d'agir en conséquence. Si les responsables des réformes souhaitent renforcer les compétences des fonctionnaires, alors une réforme possible pourrait consister à généraliser la formation sur l'accès à l'information dans l'ensemble du gouvernement pour améliorer l'accès du public aux informations détenues par le gouvernement.

#### **Engagement 5 : Tenir la consommation d'alcool sous contrôle pour une nation saine et productive**

Plusieurs personnes ayant fait l'objet d'entretiens ont souligné que la lutte contre l'alcoolisme était une question d'importance nationale aux Seychelles<sup>38</sup>. Toutefois, on ne sait pas trop comment le public et les acteurs non-gouvernementaux participeront au développement des politiques gouvernementales visant à lutter contre la consommation d'alcool au titre de cet engagement. L'engagement appelle à la réalisation d'une enquête publique pour collecter des données qui éclaireront la politique gouvernementale. Bien qu'elle soit positive, cette activité ne permet pas au public de participer activement au processus d'élaboration des politiques. Afin de renforcer l'ambition de cette réforme, le MÉI recommande au gouvernement de fournir des canaux clairs et spécifiques de dialogue bidirectionnel avec le public au sujet de la consommation d'alcool et des solutions proposées par le gouvernement. Cette réforme pourrait être mise à profit pour faciliter un dialogue entre le public, le gouvernement et le secteur privé qui éclairerait les actions du gouvernement. Cet engagement pourrait s'avérer pertinent pour un gouvernement ouvert, si le public et la société civile participent de manière effective au processus décisionnel du gouvernement.

---

<sup>1</sup> Alvin Laurence (PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile – CEPS), entretien avec un chercheur du MÉI, 14 mars 2024.

<sup>2</sup> Laurence, entretien.

<sup>3</sup> Mark Odaga et Eva Okoth, *Seychelles Transitional Results Report 2019-2021* (Mécanisme d'évaluation indépendant du PGO) 3, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/04/Seychelles\\_Transitional-Results-Report\\_2019-2021.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/04/Seychelles_Transitional-Results-Report_2019-2021.pdf)

<sup>4</sup> Philippe Michaud (Consultant dans le domaine de la pêche auprès du ministère des Pêches et de l'Économie bleue), entretien avec un chercheur du MÉI, 14 mars 2024.

- <sup>5</sup> Groupe de la Banque mondiale, « The World Bank in Seychelles » (page consultée le 26 mars 2024), <https://www.worldbank.org/en/country/seychelles/overview#1>.
- <sup>6</sup> Will May, « Seychelles publishes 2021 FITI Report » (Fisheries Transparency Initiatives, 28 mars 2023), <https://fiti.global/seychelles-publishes-2021-fiti-report>.
- <sup>7</sup> Seychelles Fishing Authority, <https://www.sfa.sc/services1/fishing-licence>.
- <sup>8</sup> Elizabeth Claire Alberts, « Seychelles embraces transparency in fisheries, but gaps in data and action remain » *Mongabay* (2022), <https://news.mongabay.com/2022/02/seychelles-embraces-transparency-in-fisheries-but-gaps-in-data-and-action-remain/>.
- <sup>9</sup> Gorez Beatrice, « The new fishing agreement between Seychelles and Taiwan is now public. But will tuna fisheries sustainability improve as a result? » (Coalition for Fair Fisheries Arrangements, 9 janvier 2023), <https://www.cffacape.org/publications-blog/the-new-fishing-agreement-between-seychelles-and-taiwan-will-be-made-public-but-will-tuna-fisheries-sustainability-improve-as-a-result>.
- <sup>10</sup> Veuillez-vous référer au Deuxième plan d'action national pour un gouvernement ouvert des Seychelles 2024-2025, *Seychelles' Second Open Government National Action Plan 2024-2025*, page 17. Disponible sur le référentiel en ligne à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/16ypfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxuDj> (page consultée le 26 mars 2024).
- <sup>11</sup> Margaret Pillay (Point de Contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec un chercheur du MÉI, 11 mars 2024; Chrystold Chetty (Transparency Initiative Seychelles & Coprésident du Comité de pilotage du PGO pour les Seychelles), entretien avec un chercheur du MÉI, 15 mars 2024 ; Michaud, entretien.
- <sup>12</sup> Ministère des Pêches et de l'Économie bleue - République des Seychelles, « FITI Reports » (page consultée le 23 mars 2024), <http://www.mofbe.gov.sc/fiti/fiti-reports/>.
- <sup>13</sup> Pillay, entretien ; Laurence, entretien ; Chetty, entretien.
- <sup>14</sup> Michaud, entretien.
- <sup>15</sup> The Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust (SEYCCAT), « Seychelles » (2024), <https://seycat.org/about-us/seychelles/>.
- <sup>16</sup> Michaud, entretien.
- <sup>17</sup> Philippe Michaud (Consultant dans le domaine de la pêche auprès du ministère des Pêches et de l'Économie bleue), e-mail de réponse au chercheur du MÉI, 28 mars 2024.
- <sup>18</sup> Chetty, entretien ; Laurence, entretien.
- <sup>19</sup> George Robert (Directeur juridique, Commission des droits de l'homme des Seychelles & responsable de la mise en œuvre de l'Engagement 2), entretien avec un chercheur du MÉI, 9 avril 2024.
- <sup>20</sup> Pillay, entretien.
- <sup>21</sup> Freedom House, *Freedom in the World 2023* « Seychelles »(2024), <https://freedomhouse.org/country/seychelles/freedom-world/2023>.
- <sup>22</sup> Anti-Corruption Commission Seychelles, et al., National Integrity Coalition Memorandum of Understanding (2024), <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/2024/04/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform.pdf>.
- <sup>23</sup> Pillay, entretien ; Robert, entretien. Georges Robert était le Directeur Juridique de la Commission des Droits de l'Homme des Seychelles quand le Plan d'Action a été rédigé mais est désormais le Médiateur. Il reste cependant le responsable de la mise en œuvre de cet engagement.
- <sup>24</sup> Vidya Gappy, « Launch of second OGP Action Plan 2024-2025 and National Integrity Coalition Platform » *Seychelles Nation* (2 mars 2024), <https://www.nation.sc/articles/21318/launch-of-second-ogp-action-plan-2024-2025-and-national-integrity-coalition-platform>.
- <sup>25</sup> Laurence, entretien.
- <sup>26</sup> Pillay, entretien ; Robert, entretien.
- <sup>27</sup> République des Seychelles, Constitution of the Republic of Seychelles (Fourth Amendment) Act (1996), <https://seylit.org/akn/sc/act/1996/14/eng@1996-08-05>.
- <sup>28</sup> Pillay, entretien ; Chetty, entretien ; Laurence, entretien ; Robert, entretien.
- <sup>29</sup> Veuillez-vous référer au Deuxième plan d'action national pour un gouvernement ouvert des Seychelles 2024-2025, *Seychelles' Second Open Government National Action Plan 2024-2025*, page 24. Disponible sur le référentiel en ligne, à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/16ypfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxuDj>.
- <sup>30</sup> Robert, entretien.
- <sup>31</sup> Id.
- <sup>32</sup> Gouvernement écossais, « Participation Framework » (29 février 2024), <https://webarchive.nrscotland.gov.uk/20240229135832/www.gov.scot/publications/participation-framework>.

<sup>33</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, « Open Gov Guide: Open Government Foundations » (page consultée le 14 avril 2024), <https://www.opengovpartnership.org/open-gov-guide/open-government-foundations-mainstreaming-participation/>.

<sup>34</sup> Gouvernement suédois, « Consultation Model to Engage CSOs », (page consultée le 15 juillet 2024), <https://www.regeringen.se/sakrad/>.

<sup>35</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, « Open Gov Guide: Open Government Foundations. »

<sup>36</sup> Républiques des Seychelles, *Seychelles National Action Plan, 2019 – 2021* (12 décembre 2019), <https://www.opengovpartnership.org/documents/seychelles-action-plan-2019-2021/>.

<sup>37</sup> Informations fournies par le gouvernement des Seychelles au MEI pendant la période de prépublication de ce rapport. Août 2024.

<sup>38</sup> Pillay, entretien ; Chetty, entretien ; Laurence, entretien.

## Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI

L'objectif de cet examen n'est pas l'évaluation. Il s'agit d'un examen technique, rapide et indépendant, des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MÉI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide. Le MÉI met en évidence les engagements qui présentent le plus grand potentiel de résultats, qui constituent une grande priorité pour les parties prenantes du pays, qui sont d'une importance primordiale dans le contexte du gouvernement ouvert national, ou qui correspondent à une combinaison de ces critères.

Les trois produits du MÉI fournis au cours du cycle du plan d'action national incluent :

- **Recommandations pour la co-création** : un document concis qui met en avant les leçons tirées des précédents rapports du MÉI pour appuyer le processus du PGO, la conception du plan d'action et l'apprentissage global d'un pays.
- **Examen du plan d'action** : examen technique des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MÉI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide.
- **Rapport sur les résultats** : évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats en matière de politique et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et éclaire la redevabilité et l'apprentissage à plus long terme.

Dans l'examen du plan d'action, le MÉI suit un processus de filtrage et de regroupement pour déterminer les réformes ou les engagements prometteurs :

**Étape 1** : déterminer ce qui peut être examiné en fonction de la vérifiabilité de l'engagement tel qu'il est rédigé dans le plan d'action.

**Étape 2** : déterminer si l'engagement a une optique de gouvernement ouvert. Est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

**Étape 3** : examiner les engagements qui sont vérifiables et qui ont une optique de gouvernement ouvert pour déterminer si certains engagements doivent être regroupés. Les engagements qui ont un objectif politique commun ou qui concernent la même réforme ou la même question politique doivent être regroupés. Le potentiel de résultats des engagements regroupés doit être examiné dans son ensemble. Le personnel du MÉI suit les étapes suivantes pour regrouper les engagements :

- a. Déterminer les thèmes d'ensemble. Si les engagements du plan d'action ne sont pas déjà regroupés par thèmes, le personnel du MÉI peut utiliser les balises thématiques du PGO comme référence.
- b. Examiner les objectifs des engagements pour identifier les engagements qui traitent de la même question politique ou contribuent à la même politique plus large ou à la même réforme du gouvernement.
- c. Organiser les engagements par groupes, si nécessaire. Les engagements peuvent déjà être organisés dans le plan d'action, dans le cadre de réformes politiques ou gouvernementales spécifiques.

**Étape 4** : Évaluer le potentiel de résultats de l'engagement regroupé ou autonome

Le filtrage est un processus interne. Les données relatives aux engagements individuels sont disponibles à l'Annexe 1. En outre, au cours du processus d'examen interne de ce produit, le MÉI vérifie l'exactitude des résultats et recueille d'autres contributions par le biais de la révision par les pairs, de la rétroaction de l'unité de soutien du PGO si nécessaire, d'entretiens et de validation avec les parties prenantes nationales, d'un examen par des experts externes et de la supervision du panel d'experts internationaux (IEP) du MÉI.

Comme mentionné ci-dessus, le MÉI s'appuie sur **trois indicateurs clés** pour cette revue :

### I. Vérifiabilité.

- **Oui, suffisamment précis pour être examiné** : tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées sont suffisamment clairs et comprennent des activités objectivement vérifiables pour évaluer la mise en œuvre.
- **Non, pas assez précis pour être examiné** : tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées manquent de clarté et ne comprennent pas d'activités explicitement vérifiables pour évaluer la mise en œuvre.
- Les engagements qui ne sont pas vérifiables seront considérés comme non examinables, et aucune évaluation supplémentaire ne sera effectuée.

### II. Optique de gouvernement ouvert

Cet indicateur détermine si l'engagement est lié aux valeurs de gouvernement ouvert que sont la transparence, la participation civique ou la redevabilité publique, telles que définies par la Déclaration du gouvernement ouvert et les Articles de gouvernance du PGO, en répondant aux questions directrices ci-dessous. En se fondant sur une lecture attentive du texte de l'engagement, le MÉI détermine d'abord si l'engagement a une optique de gouvernement ouvert :

- **Oui ou non** : l'engagement vise-t-il à rendre un domaine politique, une institution, ou un processus décisionnel plus transparent, plus participatif, ou plus redevable vis-à-vis du public ?

Le MÉI utilise les valeurs du PGO telles que définies dans les Articles de gouvernance. En outre, les questions suivantes pour chaque valeur du PGO peuvent être utilisées comme référence pour identifier l'optique spécifique du gouvernement ouvert dans l'analyse de l'engagement :

- **Transparence** : le gouvernement va-t-il divulguer davantage d'informations, améliorer les cadres juridiques ou institutionnels pour garantir le droit à l'information, améliorer la qualité des informations divulguées au public, ou améliorer la transparence des processus décisionnels ou des institutions du gouvernement ?
- **Participation civique** : le gouvernement va-t-il créer ou améliorer les possibilités, les processus, ou les mécanismes permettant au public d'informer ou d'influencer les décisions ? Le gouvernement va-t-il créer, habiliter, ou améliorer les mécanismes de participation des minorités ou des groupes sous-représentés ? Le gouvernement va-t-il créer un environnement juridique garantissant les libertés de réunion, d'association, et de protestation pacifique ?
- **Redevabilité publique** : le gouvernement va-t-il créer des processus permettant de demander aux fonctionnaires de rendre des comptes sur leurs actions, ou améliorer les processus existants ? Le gouvernement va-t-il mettre en place un cadre juridique, politique, ou institutionnel pour renforcer la redevabilité des agents publics ?

### III. Potentiel de résultats

Le MÉI a modifié cet indicateur, précédemment appelé indicateur d'« impact potentiel », de manière à prendre en compte la rétroaction du processus de consultation de l'actualisation du MÉI avec la communauté du PGO. Étant donné la nouvelle orientation stratégique axée sur les résultats des produits du MÉI, ce dernier a modifié cet indicateur de manière à ce qu'il présente les résultats et le potentiel attendus qui seront vérifiés ultérieurement dans le rapport sur les résultats du MÉI, après la mise en œuvre. Compte tenu de l'objectif de cet examen du plan d'action, l'évaluation du potentiel de résultats n'est qu'une première indication de la possibilité pour l'engagement de produire des résultats significatifs sur la base de son articulation dans le plan d'action par rapport à la situation actuelle dans le domaine politique concerné.

L'échelle de l'indicateur est définie comme suit :

- **Pas clair** : l'engagement vise à maintenir les pratiques en cours conformément à la législation, aux exigences, ou aux politiques existantes sans indication de la valeur ajoutée ou de l'approche améliorée du gouvernement ouvert par rapport aux pratiques existantes.
- **Modeste** : une initiative positive, mais isolée, ou des changements dans les processus, les pratiques, ou les politiques. L'engagement ne génère pas de changements contraignants ou institutionnalisés au sein du gouvernement ou des institutions qui régissent un domaine politique. Exemple : des outils (sites Web) ou la publication de données, de la formation ou des projets pilotes.
- **Substantiel** : une possibilité de changer complètement la donne en ce qui concerne les pratiques, les politiques ou les institutions qui régissent un domaine politique, le secteur public ou la relation entre les citoyens et l'État. L'engagement génère des changements contraignants et institutionnalisés au sein du gouvernement.

Cet examen a été préparé par le MÉI en collaboration avec Madame Blessmore Nhikiti, et a fait l'objet d'une révision externe d'expert par Madame Mary Francoli. La méthodologie, la qualité des produits et le processus d'examen du MÉI sont supervisés par le panel d'experts internationaux du MÉI. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la vue d'ensemble (« Overview ») du MÉI sur le site Web du PGO.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, « Overview: Independent Reporting Mechanism » (2020), <https://www.opengovpartnership.org/irm-guidance-overview/>.

## Annexe 1 : Données par engagement<sup>1</sup>

### Engagement 1 : Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI)

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Substantiel

### Engagement 2 : Intégrité, bonne gouvernance et droits humains

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Substantiel

### Engagement 3 : Transformation numérique et création de liens entre les personnes

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Non
- Potentiel de résultats : Pas clair

### Engagement 4 : Politique de bien-être et d'autonomisation des employés

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Non
- Potentiel de résultats : Pas clair

### Engagement 5 : Tenir la consommation d'alcool sous contrôle pour une nation saine et productive

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Pas clair

---

#### <sup>1</sup> Notes de la rédaction :

1. Pour les engagements regroupés, l'évaluation du potentiel de résultats est effectuée à l'échelle du groupe, plutôt qu'à l'échelle des engagements individuels.
2. Les titres courts des engagements peuvent avoir été modifiés par souci de concision. Pour obtenir le texte complet des engagements, veuillez consulter le plan d'action des Seychelles : [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/02/Seychelles\\_Action-Plan\\_2023-2025\\_December.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/02/Seychelles_Action-Plan_2023-2025_December.pdf)

## Annexe 2 : Co-cr ation du plan d'action

Les pays membres du PGO sont invit s   viser l'atteinte int grale des normes de participation et de co-cr ation du PGO qui sont entr es en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.<sup>1</sup> Le M I  value tous les pays qui ont soumis des plans d'action   partir de 2022 en vertu des normes actualis es. Le Tableau 2 indique dans quelle mesure les pratiques de participation et de co-cr ation des pays r pondent aux exigences minimales applicables lors de l' laboration du plan d'action.

Le PGO a accord  un sursis de 24 mois pour garantir une transition  quitable et transparente vers les normes actualis es. Les plans d'action co-cr es et soumis avant le 31 d cembre 2023 sont compris dans cette p riode de sursis. Le M I  valuera le respect par les pays des normes et de leurs exigences minimales<sup>2</sup>. Toutefois, le M I consid rera que les pays n'ont pas agi conform ment au processus du PGO uniquement s'ils ne respectent pas les exigences minimales pour les plans d'action co-cr es en 2024 et apr s.

Veillez noter que, selon le Manuel national PGO, les pays qui mettent en  uvre des plans d'action sur quatre ans doivent mener   bien un processus d'actualisation au moment o  les deux premi res ann es sont  coul es. Il est attendu des pays qu'ils respectent les exigences minimales 3.1 et 4.1 au cours du processus d'actualisation<sup>3</sup>. L' valuation du processus d'actualisation dans le cadre du M I sera incluse au rapport sur les r sultats.

**Tableau 2. Respect des exigences minimales**

Exigence minimale	Respect�e lors de la co-cr�ation ?	Respect�e lors de la mise en �uvre ?
<b>1.1 Espace de dialogue</b> : les Seychelles ont cr�e un Forum multipartite avant le d�but du processus de co-cr�ation. Le Forum �tait compos� de 9 membres issus du gouvernement et 5 de la soci�t� civile. Les membres du Forum ont �t� d�sign�s, et avec l'accord du Vice-pr�sident, ont �t� convi�s � rejoindre le comit� <sup>4</sup> . Ils se sont r�unis r�guli�rement au cours du processus de co-cr�ation (entre octobre et d�cembre), et leurs param�tres de participation et leurs conditions de participation ont �t� guid�s par le document sur les termes de r�f�rence <sup>5</sup> .	Oui	� �valuer dans le rapport sur les r�sultats.
<b>2.1 Site web du PGO</b> : les Seychelles ne disposent pas d'un site Web ind�pendant mais se sont dot�es de comptes Twitter, Facebook et Instagram d�di�s. Ces plateformes de r�seaux sociaux <sup>6</sup> diffusent des informations li�es au processus du PGO. Un exemplaire du plan d'action a �t� import� sur chaque plateforme, ainsi qu'un code de Quick Response (QR code) qui redirige les utilisateurs vers le Plan d'action national.	Oui	� �valuer dans le rapport sur les r�sultats.
<b>2.2 R�f�rentiel</b> : un Google Drive <sup>7</sup> (r�f�rentiel en ligne) accessible au public a �t� cr�e le 23 octobre 2023. Il contient des donn�es suffisantes sur l'ensemble du processus du PGO (de la co-cr�ation au lancement du plan d'action). Parmi les contenus, on trouve notamment les proc�s-verbaux des r�unions du Forum multipartite, les proc�s-verbaux des groupes de travail, les �bauches d'�laboration des engagements, un calendrier du PGO ou des	Oui	� �valuer dans le rapport sur les r�sultats.

images des réunions. Il a été mis à jour au moins une fois par mois avec des informations sur la co-crédation, la progression et la mise en œuvre.		
<b>3.1 Prédavis</b> : des preuves solides attestent qu'un prédavis a été communiqué aux entités gouvernementales et non-gouvernementales. Tout d'abord, les parties prenantes ont été officiellement informées par écrit avant le processus de co-crédation <sup>8</sup> . Les participants ont été invités 7 jours avant la tenue de la réunion. De la même manière, un calendrier indiquant les possibilités de participation au processus du PGO a été publié sur les plateformes de réseaux sociaux du PGO susmentionnées. <sup>9</sup>	Oui	Sans objet
<b>3.2 Sensibilisation</b> : plusieurs programmes de sensibilisation ont été mis en œuvre, y compris à destination du public, par l'intermédiaire des médias classiques et des réseaux sociaux, du débriefing médias et de la diffusion de newsletters. Ces activités ont été conçues pour diffuser des informations adaptées sur le PGO et le processus de mise au point du Plan d'action. Par exemple, un atelier de formation sur les normes du PGO et leur application impliquant les organisations de la société civile et le Forum multipartite a été organisé (du 25 au 26 octobre 2023). <sup>10</sup>	Oui	Sans objet
<b>3.3 Mécanisme de rétroaction</b> : le processus du PGO a intégré les contributions du gouvernement et d'organisations non-gouvernementales. La première collecte de contributions a été notée au cours de la première réunion, qui s'est tenue du 26 au 27 octobre 2023 <sup>11</sup> . Après celle-ci, les parties prenantes ont rejoint des groupes de travail pour mettre au point des propositions, générant des contributions spécialisées de la part de chaque groupe de travail.	Oui	Sans objet
<b>4.1 Réponse raisonnée</b> : les contributions des parties prenantes n'ont été générées qu'en groupes de travail, au cours de la phase de rédaction des engagements. Celles-ci sont documentées dans un référentiel en ligne <sup>12</sup> . Le Forum multipartite et le Secrétariat du PGO ont participé à des réunions délibératives (en présentiel) avec les groupes de travail au cours du processus de co-crédation. Des rétroactions sur la présentation de chaque engagement ont été générées au cours de ces réunions. En outre, le Forum multipartite a également rédigé plusieurs communiqués de presse pour tenir le public informé <sup>13</sup> .	Oui	Sans objet
<b>5.1 Mise en œuvre ouverte</b> : le MÉI évaluera s'il y a eu des réunions avec les parties prenantes de la société civile pour présenter les résultats de la mise en œuvre et permettre aux membres de la société civile de formuler des commentaires dans le rapport sur les résultats.	Sans objet	<i>À évaluer dans le rapport sur les résultats.</i>

La communauté du PGO des Seychelles a mis en place des mesures positives pour améliorer la transparence autour de ses activités en créant des sites de réseaux sociaux pour le PGO Seychelles. Les responsables des réformes sont encouragés à diffuser encore davantage ces plateformes, et à en tirer parti, pour assurer l'engagement du grand public. Le processus de co-crédation des Seychelles était doté d'un calendrier court (quelques mois) pour respecter la date limite de soumission, fixée en décembre 2023. Le MÉI recommande au Secrétariat du PGO et au

Forum de prévoir d'allonger le calendrier de co-crédation pour le troisième plan d'action afin d'assurer un dialogue inclusif et itératif.

- 
- <sup>1</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, « OGP Participation and Co-Creation Standards » (24 novembre 2021), <https://www.opengovpartnership.org/ogp-participation-co-creation-standards/>.
- <sup>2</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, « IRM Guidelines for the Assessment of Minimum Requirements » (31 mai 2022), <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-guidelines-for-the-assessment-of-minimum-requirements/>.
- <sup>3</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert, *OGP National Handbook: Rules and Guidance for Participants* (mars 2024) §2.3, <https://www.opengovpartnership.org/documents/ogp-national-handbook-rules-and-guidance-for-participants-2022/>.
- <sup>4</sup> Pour un exemple de courrier d'invitation pour les membres du Forum multipartite, voir M Afif Secretary of State (Cabinet Affairs), letter to Mr. Alvin Laurence CEO Citizens Engagement Platform Seychelles (CEPS), 30 août 2023, <https://docs.google.com/document/d/1eH5ntMcV5rTcPYA1uv59ID79vc-WclGt/edit>.
- <sup>5</sup> PGO Seychelles, « Terms of Reference (TOR) for the Seychelles OGP Multi-Stakeholder Committee for Seychelles' National Action Plan ( NAP) 2023-2025 » (X, 5 octobre 2023), <https://twitter.com/OGPSey/status/1709892160810524930/photo/2>.
- <sup>6</sup> Le compte X (Twitter) du PGO Seychelles est disponible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/ogpsey/> ; le compte Instagram du PGO Seychelles est disponible à l'adresse suivante : [https://www.instagram.com/ogp\\_seychelles?igsh=aDhsMTVoZGNlbnAw](https://www.instagram.com/ogp_seychelles?igsh=aDhsMTVoZGNlbnAw) ; le compte Facebook du PGO Seychelles est disponible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/people/Ogp-Seychelles/pfbid02vhmatKiRWCCzSTBKDCz6pkyMpJyVfW9DnuL57TYHdLfNgzD9nq16qZvczCBZGA7SI/?mibextid=LQQJ4d>.
- <sup>7</sup> Le Google drive est disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/16ypfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxDJ>.
- <sup>8</sup> Voir le document intitulé « cocreation session oct 2023 [dossier advance notice] » à l'adresse suivante : [https://drive.google.com/drive/folders/1hfISGeGIBKI8BAy8Kp7T7px\\_MjZ-WCu7](https://drive.google.com/drive/folders/1hfISGeGIBKI8BAy8Kp7T7px_MjZ-WCu7).
- <sup>9</sup> PGO Seychelles, « Timeline for delivery of the Second National Action Plan - OGP Seychelles » (X, 5 octobre 2023), <https://twitter.com/OGPSey/status/1709917139983867928> ; PGO Seychelles, « Timeline for delivery of the Second National Action Plan - OGP Seychelles » (Facebook, 5 octobre 2023), <https://www.facebook.com/photo/?fbid=122104758410061915&set=a.122104698392061915> ; PGO Seychelles, « Timeline for Delivery of the Second National Action Plan - OGP Seychelles » (Instagram, 5 octobre 2023), <https://www.instagram.com/p/CyBJ3XWsXkh/?igsh=b3ptNG9IOHBrzly>.
- <sup>10</sup> Le journal *Seychelles Nation* a publié un article détaillé sur l'atelier de formation sur deux jours consacré au processus de co-crédation du PGO. Vidya Gappy, « Training workshop on the OGP co-creation process » (*Seychelles Nation*, 26 octobre 2023), <https://www.nation.sc/articles/19869/training-workshop-on-the-ogp-co-creation-process>.
- <sup>11</sup> Margaret Pillay (Point de Contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec un chercheur du MÉI, 11 mars 2024
- <sup>12</sup> Un dossier montrant les différentes phases de la mise au point d'un Engagement est disponible à l'adresse suivante : [https://drive.google.com/drive/folders/19jHFafspFqlcXGkiF\\_IkoY0byB\\_OXlf3](https://drive.google.com/drive/folders/19jHFafspFqlcXGkiF_IkoY0byB_OXlf3). A titre d'illustration, le lien suivant contient une ébauche du 2<sup>e</sup> Engagement ; le domaine politique en cours de discussion était « Espace civique et engagements des citoyens ». Le contenu de cette ébauche diffère de l'engagement approuvé inclus au plan d'action. L'ébauche est disponible à l'adresse suivante : [https://docs.google.com/document/d/1Ew5omfREd4M0uQLDdFXuk4nnxBf6n6\\_J/edit](https://docs.google.com/document/d/1Ew5omfREd4M0uQLDdFXuk4nnxBf6n6_J/edit).
- <sup>13</sup> Voir le dossier « press releases », disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/10MRtC5RmwBHl0-x7WXjX5zDchNPd5opQ>.